



Arret du travail / indemnisation

Par **karim011**, le **29/09/2010** à **23:13**

Bonjour,

je veux savoir , quel chemin le plus adéquat à suivre :

j'étais un sd.capitaine dans la société MARPHOCEAN filière du groupe OCP MAROC . pendant 20 ans .

suite à une dépression sévère vers fin 2007 , j'ai quitté mon travail de mon gré. après deux ans , la société est liquidé et n'existe plus mais le groupe

est toujours en place , j'ai les certificats médicales , est ce que je peux demander les indemnités au groupe et par quelle façon ?.

j'étais lié à la société par la convention collective des officiers de la marine marchande.